

NORMES TYPOGRAPHIQUES DE LA REVUE ÉTUDES DE LETTRES À L'ATTENTION DES AUTEURS ET ÉDITEURS

L'article doit être rendu à l'éditeur sous forme informatique (fichier Word) et sous forme papier.

Contenu de l'article :

- › Titre de l'article
- › Résumé de l'article (en français, 400-800 caractères)
- › Citation à mettre en exergue (éventuellement)
- › Texte de l'article avec notes
- › Bibliographie (références citées dans le texte et dans les notes)

Le nombre de caractères de l'ensemble de ces parties (espaces compris) doit correspondre aux directives transmises par l'éditeur pour le volume en question.

Le fichier informatique de l'article ne doit comporter aucune mise en pages particulière à l'aide de styles.

Normes pour le corps du texte

Police :

Times (sauf exception particulière, tel le grec ancien, etc).

Texte et bibliographie : 11 pt.

Résumé et notes : 9 pt.

Majuscules non accentuées

Lettres ligaturées : oe → œ ; ae → æ

Emploi des tirets demi-cadratin (–) pour les incises.

Sous-titres :

Pas plus de deux niveaux de titres, numérotés en chiffres arabes (1., 1.1.)

Ponctuation :

Les signes de ponctuation (, . ; ? !) sont toujours collés au mot précédent (l'ajout d'espaces fines sera effectué lors de la mise en pages).

L'apostrophe droit (') doit être remplacée par celui-ci : ’

Appels de note :

L'appel de note se place avant toute ponctuation, hormis les ponctuations donnant du ton.

AVANT : point, virgule, point virgule, deux-points

APRÈS : point d'exclamation, point d'interrogation, points de suspension, guillemet

Guillemets :

collés au mot (pas d'espace)

Article rédigé en français : «... “...”...»

Article rédigé en allemand : „... ‘...’ ...“

Article rédigé en italien : «... “...”...»

Article rédigé en anglais : “... ‘...’ ...”

Hierarchie des parenthèses :

(...[...])...

Emploi de l'italique :

On emploie l'italique pour les locutions ou mots d'une langue étrangère à celle de rédaction de l'article (sauf celles adoptées par cette dernière, par exemple en français : ad hoc, a priori...), ainsi que pour les titres d'œuvres et de publications.

Mise en exergue :

On compose en romain et entre guillemets les mots ou passages qui doivent être mis en exergue. Le soulignement et l'italique ne sont pas admis. L'utilisation du gras doit être discutée de cas en cas avec la rédaction.

Composition des nombres :

Les nombres qui indiquent une durée, une quantité, qui font partie de locutions adverbiales et métaphoriques ou qui se trouvent en début de phrase s'écrivent en toutes lettres.

En revanche, on écrit en chiffres arabes les indications de distance, poids, mesure, degrés, longitude, latitude, heure et horaire, démographie, âge, énumération et statistique, somme, fraction, pourcentage, numéro.

Exception pour les siècles, les noms propres de souverains et les numéros d'arrondissements qui s'écrivent en chiffres romains.

Abréviations courantes :

apr. J.-C. après Jésus-Christ

av. J.-C. avant Jésus-Christ

c.-à-d. c'est-à-dire

cf. *conferre*

env. environ

fig. figure

n° numéro

p. page(s)

p. ex. par exemple

pl. planche(s)

s. siècle

v. vers

Les autres abréviations sont décidées d'entente avec l'éditeur et la rédaction.

Citations :

Les citations courtes, intégrées dans le corps du texte, se font entre guillemets (cf. supra pour les types de guillemets).

Les citations dans une langue étrangère à celle de rédaction de l'article sont traitées comme les autres citations : pas d'italique et entre guillemets.

Les citations longues (3-4 lignes et plus) sont extraites du corps du texte. Un style particulier (paragraphe en retrait par rapport au texte) sera appliqué lors de la mise en pages par la rédaction. Les citations de ce type ne sont pas entourées de guillemets.

Les crochets sont utilisés pour indiquer une intervention personnelle dans le texte cité. Il s'agit soit d'une coupure, soit d'un ajout explicatif. Les coupures au début et à la fin se marquent par trois points entre crochets.

Ponctuation des citations :

- a) citation d'une ou plusieurs phrases entières, intégrées dans le texte (guillemets) ou mises en pavé (pas de guillemets) : la citation garde sa propre ponctuation.
Ex. : «Le public [...] ne donnera jamais le nom de fous à ceux qui le sont à son profit.»
Comment interpréter cette citation d'Helvétius?
- b) citation fondue dans une phrase et mise entre guillemets : la ponctuation finale est placée après le guillemet fermant.
Ex. : Janine Wettstein en souligne encore «la technique volontairement sommaire, le [...] langage rapide et simple, immédiatement compréhensible à chacun».

Normes pour la bibliographie

La bibliographie contient, dans l'ordre alphabétique, **tous** les auteurs et textes auxquels il a été fait référence dans l'article et uniquement ces derniers. Elle peut être divisée en deux parties « Sources » et « Travaux ».

- a) ouvrages :
NOM DE L'AUTEUR (petites capitales, première lettre en majuscule), prénom (en toutes lettres), *Titre de l'ouvrage* (en italique, première lettre en majuscule), Lieu d'édition (si plusieurs, séparés par / sans espaces), Maison d'édition, date.
Attention : lorsqu'il y a plusieurs auteurs, les noms sont séparés par des virgules.

Ex. : COULET, Henri, *Le Roman jusqu'à la Révolution*, Paris, Armand Colin, 1967.

- b) articles tirés d'un ouvrage collectif :
NOM DE L'AUTEUR (petites capitales, première lettre en majuscule), prénom (en toutes lettres), «Titre de l'article» (en romain et entre guillemets), in *Titre de l'ouvrage* (en italique, première lettre en majuscule), éd. (cf. N.B. n°1) Prénom Nom de l'éditeur, Lieu d'édition (si plusieurs, séparés par / sans espaces), Maison d'édition, date, p. x-x.

Attention : lorsqu'il y a plusieurs auteurs ou éditeurs, les noms sont séparés par des virgules.

Ex. : TROUSSON, Raymond, «Utopie et utopisme», in *Per Una Definizione dell'Utopia. Metodologie e discipline a confronto*, a cura di Nadia Minerva, Ravenna, Angelo Longo Editore, 1992, p. 29-39.

c) articles tirés de périodiques :

NOM DE L'AUTEUR (petites capitales, première lettre en majuscule), prénom (en toutes lettres), «Titre de l'article» (en romain et entre guillemets), *Nom de la revue* (en italique), numéro (en chiffres arabes) date (entre parenthèses), p. x-x.

Attention : lorsqu'il y a plusieurs auteurs, les noms sont séparés par des virgules.

Ex. : LEIBACHER-OUVARD, Lise, «Du mythe à l'histoire: Candide et les Voyages et aventures de Jacques Massé», *Studi francesi*, 32 (1988), p. 471-479.

N.B. :

- 1) Pour citer les éditeurs d'un ouvrage, utiliser les formules suivantes : éd. par ; ed. by ; a cura di ; hrsg. von en respectant la langue du titre cité.
Dans le cas où le nom des éditeurs est en tête de référence, citer de la manière suivante, en respectant la langue du titre : COULET, Henri (éd./éds ; ed./eds ; ed./edd. ; Hrsg.), *Le Roman jusqu'à la Révolution*, Paris, Armand Colin, 1967.
- 2) Les noms des lieux d'édition sont cités dans la langue du titre. Si le lieu manque, on porte la mention « (s. l.) », suivie si possible du lieu probable d'édition entre crochets.
- 3) Date : on peut mentionner la première date d'édition entre parenthèses. En revanche, si la date manque, on porte la mention « (s. d.) », suivie si possible de la date probable entre crochets.
- 4) La collection est citée entre parenthèses à la fin de la référence.
- 5) La mention de volume (« vol. ») ou de tome (« t. ») s'insère entre l'année et les pages dans le cas d'un article. Pour signaler qu'un ouvrage comporte plusieurs volumes, cette information se place entre le titre et le lieu d'édition.
- 6) — = tiret cadratin (à la place du nom et prénom d'un auteur s'il est présent plusieurs fois dans la bibliographie)
- 7) Les différentes références d'un même auteur sont classées dans l'ordre chronologique de leur parution.

Normes pour les notes**Références bibliographiques :**

- a) ouvrages :
initiale(s) du prénom de l'auteur (attention aux prénoms dont la deuxième lettre est un « h » qui doit être conservé), nom de l'auteur, *Titre du livre* (en italique), pages (p.)

N.B. : Si le titre de l'ouvrage est composé de deux parties séparées par un point ou un deux-points, seule la première partie est indiquée dans la référence.

Ex. : C. Reichler, *L'Age libertin*, p. 63.

b) articles :

initiale(s) du prénom de l'auteur (attention aux prénoms dont la deuxième lettre est un « h » qui doit être conservé), nom de l'auteur, «Titre de l'article» (entre guillemets), pages (p.) [uniquement si l'on fait référence à une partie de l'article]

Ex. : A.-J. Voelke, «Un Conflit dans l'interprétation», p. 411.

Illustrations

A fournir sous la forme d'un fichier .TIFF, résolution 300 dpi, en niveau de gris.

Les dimensions de l'image ne doivent pas excéder 10,8 x 17,7 cm pour figurer dans l'espace du miroir de page.

Chaque illustration est accompagnée d'une légende répondant aux questions générales « qui/quoi ? », « comment ? », « où ? » et différente des informations de crédit, cf. ci-dessous. Un ou des renvoi(s) aux illustrations doivent figurer dans le texte et serviront de base pour l'emplacement des images lors de la mise en pages.

L'auteur de l'article doit indiquer d'où est tirée l'illustration (détenteur des droits d'auteur, institution, lieu, producteur...) sous la forme d'une liste des crédits iconographiques à la suite de la bibliographie.

Merci de noter que l'auteur est responsable de la demande des droits de reproduction des illustrations auprès des institutions compétentes.

Renseignements

Pour toutes questions ou cas particuliers à un article, merci de prendre contact par email avec la rédaction d'Études de Lettres : redaction.edl@unil.ch